

Construction de la Salle des Musiques Actuelles aux Prés de Vaux - Validation de l'avant-projet sommaire et ajustement de l'enveloppe prévisionnelle de l'opération

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : Dans le cadre de sa politique culturelle, la Ville de Besançon souhaite développer son action en faveur des musiques actuelles.

Le futur équipement répondra à trois objectifs :

- accueillir des concerts et spectacles musicaux
- favoriser la création locale
- constituer une structure ouverte aux associations et autres lieux de pratiques musicales.

Cet équipement est destiné à fonctionner 7 jours sur 7, le jour autour des studios de répétition, espace documentation, bar..., en soirée et la nuit autour des salles de diffusion.

Etude d'Avant-Projet Sommaire et enjeux

Les études d'avant-projet sommaire ont été présentées en comité de pilotage le 17 octobre 2006.

L'évolution fonctionnelle et architecturale du projet répond aux attentes du maître d'ouvrage et des futurs utilisateurs, les remarques formulées en phase concours ont été prises en compte.

La SHON du projet a augmenté et s'élève à 1 832 m². Ce sont les espaces d'accueil et de cheminement qui en sont les principaux bénéficiaires, dans l'objectif de donner un maximum de fluidité à la circulation du public et permettre un fonctionnement aisé des zones de manutention. La capacité totale d'accueil des salles est de 1 100 personnes.

Le site retenu, les discussions et la présentation publique du projet, l'engagement de la Ville sur la voie du développement durable nous incitent à porter une attention particulière à la qualité des espaces publics, au traitement des nuisances sonores, à la qualité du rendu architectural et au développement et suivi des objectifs environnementaux développés sur cette opération.

En parallèle, le cahier de prescriptions architecturales et d'urbanisme annexé au programme mettait l'accent sur les enjeux du site (reconquête, entrée de ville, parcours sur berges, périmètre Monuments Historiques...) et en particulier sur la nécessité de penser le projet comme «premier élément d'articulation d'un site entre ville et nature».

La transcription architecturale de ces exigences urbaines, non chiffrable en phase programmation, a pris corps par la conception du deck, véritable espace public qui permet d'offrir une esplanade de plain pied à l'entrée principale du bâtiment.

Aussi et dans la logique de l'estimation présentée par la maîtrise d'oeuvre en phase concours, l'enveloppe financière «travaux» initiale de 2 385 000 € HT s'avère-t-elle insuffisante pour répondre de façon satisfaisante à l'ensemble de ces enjeux.

Afin de répondre pleinement aux exigences édictées, le montant de l'opération s'élève à (hors aménagements extérieurs) :

TRAVAUX DE BATIMENT :

Travaux de bâtiment	2 410 000 € HT
Construction du parvis (Deck)	<u>160 000 € HT</u>

Total travaux (de bâtiment)	2 570 000 € HT
Frais d'études (maîtrise oeuvre, BC, SPS...)	620 000 € HT
AMO Qualité environnementale	29 300 € HT
Divers, hausses, aléas...	<u>310 000 € HT</u>
Montant Total Bâtiment arrondi, (Valeur septembre 2005)	3 529 300 € HT 4 221 000 € TTC

EQUIPEMENTS :

Equipements scéniques et mobilier	<u>500 000 € TTC</u>
-----------------------------------	----------------------

TOTAL OPERATION arrondi à (valeur septembre 2005)	4 721 000 € TTC
---	------------------------

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Part Etat (DRAC)	1 103 418 €
Part Région	919 515 €
Part Département	742 000 €
Part Ville, solde restant + montant TVA	<u>1 956 067 €</u>

MONTANT GLOBAL	4 721 000 € TTC
-----------------------	------------------------

La Ville s'engage à prendre à sa charge les financements non acquis.

Échéancier prévisionnel de l'opération

A compter du 30 novembre 2006 :

- Validation de l'APS : 30 novembre 2006
- Rendu avant-projet définitif : février 2007
- Dépôt PC : mars 2007
- Rendu PRO et lancement consultation des entreprises : 3^{ème} trimestre 2007
- Choix des entreprises : 4^{ème} trimestre 2007
- Durée du chantier : 14 mois environ
- Livraison : 1^{er} trimestre 2009.

Ces délais ne prennent pas en compte les procédures non maîtrisables relatives :

- à l'implantation en zone d'archéologie préventive de niveau 2
- à la modification de l'arrêté préfectoral sur le suivi de la pollution aux hydrocarbures (ancien site BOLLORE ENERGIE).

Le Conseil Municipal est appelé à :

- valider les études d'avant-projet sommaire
- valider l'enveloppe financière recadrée de l'opération

- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à lancer et signer le ou les marchés à intervenir après mise en concurrence

- inscrire le montant des dépenses correspondantes à l'opération sur la ligne budgétaire 23.314.2313.4815.33000, au budget 2006 et suivants

- autoriser M. le Maire à solliciter les participations de l'Etat, de la Région de Franche-Comté et du Département du Doubs, et à les inscrire par décision modificative au budget de l'exercice courant, à réception des notifications, en recettes aux chapitres 13.314.1321/1322/1323.4815.33000.

«Mme Annie MENETRIER : Un mot concernant le choix d'énergie pour la SMAC. Dans le cadre du projet de la SMAC, une étude de faisabilité en géothermie a été menée. Sur les trois solutions avancées, deux solutions se dégagent : la solution n° 1 avec une chaudière gaz et la solution n° 2 avec une pompe à chaleur sur nappe phréatique. C'est la solution n° 1 de la chaudière gaz qui a été retenue. Or nous pensons, les élus communistes, qu'il y a une solution plus intéressante, plus innovante et moins polluante avec la solution n° 2 de la pompe à chaleur. En effet, l'étude montre que cette solution génère deux fois moins de gaz à effet de serre que la solution chaudière gaz et l'étude conclut que la solution avec la chaudière gaz est largement plus polluante en CO₂. Alors on a beaucoup entendu parler de développement durable ce soir et de réduction des gaz à effet de serre. Aussi pour aller dans ce sens-là, les élus communistes proposent que cette question -Christophe aussi oui, c'est pour cela que je dis bien les élus communistes- nous proposons donc que cette question soit réexaminée et rediscutée avant de prendre une décision définitive. Merci.

M. LE MAIRE : Alors qu'en pense l'Adjoint à l'énergie ?

M. Éric ALAUZET : Effectivement dans le cadre des recherches d'alternative aux énergies fossiles, on a balayé un certain nombre de pistes qu'on met en œuvre depuis le début du mandat, vous le savez. Ça peut être le bois, le solaire, etc. on a donc étudié cette piste sur ce bâtiment. Le coût économique était un peu difficile à évaluer parce qu'en fonction des scénarios d'augmentation, dans certains cas, l'électricité, dans l'autre cas les énergies fossiles, l'une ou l'autre des solutions à l'échéance de 15 ans pouvait paraître avantageuse, donc ça c'était un peu un pari -le prendre ou ne pas le prendre ?- un pari sur l'avenir. Simplement vous savez que maintenant et on vient de le voter dans la délibération précédente, on fait appel à un bureau d'études qui nous accompagne dans les projets de qualité environnementale des bâtiments et nous avons suivi les conseils de ce bureau d'études, qui a travaillé sur ce qu'on appelle un coefficient de performances qui a effectivement plombé la pompe à chaleur parce que la ressource électrique fait chuter le coefficient de performances, c'est la raison toute simple. J'ajoute une chose quand même, on n'oubliera jamais que le plus important ce sont véritablement les performances de consommation du bâtiment et là-dessus il faut être intraitable. Il faudra qu'on ait des performances extrêmement élevées, et je serai extrêmement vigilant. Sur le conseil du bureau d'études, j'ai accepté d'abandonner le projet de pompe à chaleur mais avec une exigence et là-dessus je serai intraitable, c'est que le bâtiment ait des performances énergétiques irréprochables.

Mme Annie MENETRIER : Il nous semblait simplement que le site était approprié puisqu'on était le long du Doubs et ça nous semblait une piste intéressante à creuser. J'ai un document d'EDF qui dit le contraire de ce que tu dis et qui pense que la pompe à chaleur effectivement est meilleure... Je pense que l'on pourrait rediscuter de cette question-là.

M. LE MAIRE : J'ai demandé au service Bâtiment une note signée de Christophe LIME. En coût global, les solutions 1 et 2 sont quasi-équivalentes. Le plan de développement durable, la solution 2 c'est-à-dire la pompe à chaleur permettrait de réduire de 56 % l'émission de gaz à effet de serre. Toutefois ce bilan favorable est à nuancer avec l'absence de prise en compte de la question des déchets radioactifs, se reporter à la note rédigée par le bureau d'études.

Au regard du bilan mitigé sur les solutions 2 et 3, la délibération qui pourrait être proposée au Conseil Municipal, propose la solution 1 soutenue par le service Maîtrise de l'Énergie. Alors je veux bien que vous en rediscutiez parce qu'après c'est un débat de spécialiste mais il ne faut pas qu'on retarde la

SMAC quand même. A priori j'aurais pensé que l'Adjoint Éric ALAUZET soutiendrait la pompe à chaleur, ce n'est pas le cas mais il a peut-être de bonnes raisons.

M. Éric ALAUZET : C'est moi qui ai demandé ces études-là et je l'ai soutenue depuis deux ans jusqu'à la comparaison financière qui donnait une chance à la pompe à chaleur. Ça c'était plutôt une bonne surprise et le bureau d'études avec les éléments que le Maire vient de rappeler, -il faut prendre tout en compte- nous a fortement suggéré de ne pas retenir ce procédé. J'ai compris leurs arguments et je les ai intégrés. Donc travaillons sur l'enveloppe, c'est ça le principal. Maintenant, qu'EDF ait un avis sur la question, je le comprends assez bien mais je ne veux pas faire de commentaires là-dessus.

M. LE MAIRE : Parce que la pompe à chaleur consomme plus d'électricité que la chaudière à gaz ?

M. Éric ALAUZET : Un quart de l'énergie est de l'électricité.

M. LE MAIRE : Ce que je voudrais surtout, c'est que vous vous mettiez d'accord mais que la SMAC ne prenne pas de retard, c'est ça qui est important.

M. Pascal BONNET : Je voulais juste constater que les musiques actuelles permettaient des dissonances dans la majorité (rires).

M. LE MAIRE : Ce ne sont pas de graves dissonances quand même !

M. Michel ROIGNOT : Je veux simplement redire ce que le Maire vient de dire, c'est que ce débat nous l'avons eu en groupe de pilotage il y a trois semaines, un mois quand nous avons eu le résultat de l'étude. Effectivement les choses méritaient qu'on ait un débat et les adjoints concernés, que ce soit celui de la maîtrise de l'énergie, celui du patrimoine, et moi-même nous avons conclu sur la solution qui est proposée là, c'est un compromis et pour les raisons que vient de dire Éric ALAUZET. Moi je ne souhaite pas qu'on relance une étude et qu'on perde à nouveau six mois sur ce dossier parce que je crois que ce serait pénalisant pour l'ensemble.

M. LE MAIRE : Pour essayer de bien comprendre, il y a eu plusieurs réunions ; que propose le bureau d'études, que dit le service Énergie ?

M. Éric ALAUZET : Il suit le bureau d'études.

M. LE MAIRE : Ça m'ennuie d'être en désaccord avec mes deux excellents amis. A mon sens, il faut suivre l'avis du bureau d'études qui a été chargé d'étudier ce point.

M. Éric ALAUZET : Je n'aurais pas pris l'initiative de cette option, je ne l'aurais pas soutenue pendant deux ans, je comprendrais les remarques qui sont faites, mais là je les comprends un peu moins, j'avoue».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions n° 8 et du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins 8 abstentions (le groupe UMP), décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 11 décembre 2006.